



Programme Départemental d'Insertion & Pacte territorial pour l'Insertion



2010 - 2014

pasdecalais.fr



**Une proximité
irremplaçable**



Avec l'ensemble de ses partenaires, le Département du Pas-de-Calais a initié le principe d'un Pacte Territorial pour l'Insertion et d'un Programme Départemental d'Insertion.



✓ Qu'est-ce que le Programme Départemental d'Insertion ?

Dans le cadre du Programme Stratégique Départemental, le Conseil Général a fait de l'organisation de la solidarité, non pas un simple chapitre de son action, mais bien un des piliers de son orientation. Une solidarité qui doit toucher toutes les strates de la population départementale : de l'enfance aux personnes âgées, des personnes handicapées aux victimes de l'exclusion sociale et professionnelle, **tous ceux qui ont besoin d'une main tendue doivent pouvoir compter sur un Département solidaire et responsable.**

L'ambition du Département, en plus de protéger notre environnement et d'améliorer le cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais, c'est notamment soutenir ceux qui en ont besoin. En tant que chef de file des politiques sociales, le Conseil général se devait de mettre en place un Programme Départemental d'Insertion, acte politique fort, pour répondre aux attentes de ses habitants.



« Nous voulons orienter toute notre politique d'insertion vers le retour durable à l'emploi et mobiliser tous les leviers possibles à cette fin. »

✓ Qu'est-ce que la gouvernance de l'insertion ?

Dans le Département du Pas-de-Calais, celle-ci s'est traduite par :

- ✓ Une **Convention d'Orientation** qui définit les modalités d'organisation avec les partenaires signataires (Département, Etat, Fédération des CAF, MSA, Pôle Emploi et l'UDCCAS), sur :
 - le dispositif départemental d'orientation ;
 - le droit à l'accompagnement garanti.

- ✓ L'instauration d'une **Equipe pluridisciplinaire** par territoire qui :
 - statue sur des décisions individuelles ;
 - peut être force de proposition en matière stratégique et de prospective dans le domaine de l'insertion.

- ✓ **Des équipes d'orientation**, issue de l'innovation locale, qui ont pour mission l'orientation des bénéficiaires du RSA.

- ✓ Un **comité interinstitutionnel**, qui regroupe des responsables départementaux et des partenaires ressources. C'est une instance de validation des actions et des projets :
 - plateforme de coordination, de communication et d'évaluation ;
 - développeur d'indicateurs d'évaluation pour veiller à l'atteinte des objectifs.



La gouvernance de l'insertion est une gestion coordonnée et partagée du dispositif.



✓ Qu'est-ce que le Pacte Territorial pour l'Insertion ?

Signé pour 4 ans, Le Pacte Territorial pour l'Insertion :

- ✓ met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI), lequel s'inscrit en conformité avec le Programme Stratégique Départemental (PSD).
- ✓ fixe le cadre d'intervention des partenaires.
- ✓ définit les modalités de coordination des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.



Il est opportun d'élaborer une politique d'insertion lisible et cohérente entre les partenaires impliqués pour :

- ✓ ***coordonner l'offre d'insertion de droit commun des partenaires du territoire ;***
- ✓ ***travailler sur la complémentarité des réponses apportées par chaque partenaire sur son champ de compétence ;***
- ✓ ***formaliser les partenariats œuvrant pour l'insertion sur le territoire.***

✓ Quid des Pactes Locaux pour l'Insertion ?



Le Département du Pas-de-Calais a fait le choix d'une déclinaison locale du Pacte Territorial pour l'Insertion.

Les Pactes Locaux pour l'Insertion :

- ✓ ont une mission centrée sur la mise en œuvre concrète de la politique locale d'insertion en conformité avec le PDI et les spécificités des territoires ;
- ✓ visent également à s'inscrire dans la démarche de contractualisation avec les intercommunalités ;
- ✓ sont pilotés par les Maisons du Département Solidarité.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion, qui vous est présenté, traduit l'engagement de la mobilisation du Conseil général avec ses partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Le Pacte Local pour l'insertion est la déclinaison locale de cet engagement en lien avec le Programme Départemental d'Insertion.

✓ Et l'Europe dans tout ça ?

Pour beaucoup de personnes, l'Europe apparaît comme une lourde et lointaine machine administrative éloignée des préoccupations des habitants du Pas-de-Calais. D'aucuns la jugent sans impact pour l'insertion des personnes en difficultés.

Bien évidemment, c'est faux. En effet, depuis 2007, le Département du Pas-de-Calais a fait le choix de s'inscrire dans la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen, en faveur de l'insertion des personnes en difficulté dans le cadre du Programme Opérationnel Européen Emploi 2007-2013, en gérant des crédits par délégation de l'Etat.

Les projets ainsi soutenus ont concerné l'ensemble des actions menant à l'emploi, de la validation de projet professionnel, aux rencontres directes avec les employeurs, en passant par des projets en faveur de la mobilité ou la découverte des métiers en tension.

La période 2010-2012 sera fortement impactée par la mise en place du Revenu de Solidarité Active, élément inconnu en 2007, et par la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion.

Dans cette perspective, le Département du Pas-de-Calais souhaite une concentration des crédits européens sur l'axe dédié à l'insertion des personnes en difficulté, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA, à savoir l'axe 3 du Programme Opérationnel Européen intitulé « Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations ».

Cette gestion directe de plus de 8 millions d'euros de crédits européens a permis, au cours des années 2007-2009, de mobiliser au total plus de 16 millions d'euros en faveur de projets d'insertion professionnelle, au plus près des territoires et des acteurs du département, et de renforcer le Département dans son rôle de chef de file en matière d'insertion des publics vulnérables.





✓ Quelles sont les grandes orientations stratégiques?

Favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi

Axe important du Pacte Territorial pour l'Insertion, l'emploi doit s'ouvrir aux personnes en difficultés sociales et professionnelles.

La politique départementale d'insertion favorise l'accès et le maintien dans l'emploi durable et coordonne de nombreux acteurs intervenant sur l'offre d'insertion.

Remobiliser et accompagner vers l'emploi

Le Département, en lien avec l'offre de service du droit commun, propose donc une étape primordiale dans la réalisation du parcours professionnel.

Cette étape se traduit par :

- ✓ Une définition du projet, sa validation pratique et ce, à travers un accompagnement individuel et renforcé.
- ✓ L'utilisation d'un support d'activité spécifique, comme les structures relevant de l'insertion par l'activité économique, qui permet d'assurer un accompagnement personnalisé tout en abordant une mise en situation réelle de travail.

Dans le cadre de son soutien auprès des structures d'insertion par l'Activité Economique, le Département intervient, notamment, dans le financement des chantiers écoles.



Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi

Cette étape du parcours d'insertion vise à apporter les dernières connaissances nécessaires pour un accès rapide et durable à l'emploi, tant sur l'aspect de la professionnalisation que sur les relations avec le monde économique.

Le Département développe des actions de professionnalisation, de mise en relation avec l'entreprise, de développement de l'initiative économique, mais aussi un accompagnement dans l'emploi



Pour renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle progressivement mis en place depuis l'instauration du RMI, le Département a mis en place une Mission Insertion par l'Emploi (MIE) afin de développer les passerelles entre les publics en voie d'insertion et le monde économique.

Transversalité des politiques d'Insertion



Force de proposition, le Conseil général a développé différentes démarches d'insertion par l'emploi en s'appuyant sur le développement des liens transversaux en mutualisant les politiques publiques départementales.

Afin de promouvoir cette mutualisation des politiques d'insertion, le Département développe des liens avec les différents partenaires

sur la base d'une méthodologie de gestion de projet :

- ✓ repère les actions ou les besoins des différents partenaires,
- ✓ s'engage sur une démarche de mutualisation entre le développement des structures et les besoins de recrutement,
- ✓ initie des dynamiques d'insertion professionnelle dans le cadre des Grands Projets du Département.

Dans le cadre du levier que représente la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi, le Département s'est investi dans le développement de la clause d'insertion.

✓ Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Autre axe important de la politique départementale en faveur de l'insertion : la protection des personnes les plus vulnérables afin de les rendre les moins dépendantes possible. Cela se traduit par l'amélioration des conditions de vie, la lutte contre le décrochage social en agissant sur ses facteurs d'exclusion : faible mobilité, cumul de difficultés sociales, illettrisme, etc.



Les actions menées doivent agir également sur la reproduction sociale et promouvoir la confiance en soi et l'estime de soi.

Santé et Accès aux soins

La loi sur le Rsa souligne que la santé est un frein à l'insertion professionnelle. Il convient donc, d'informer, de mutualiser, d'orienter et d'articuler les dispositifs en matière de santé.

Le Département a le souhait de créer une interface étroite entre ses politiques et les programmes territoriaux de santé, afin d'assurer une cohérence des interventions individuelles et collectives, proposant ainsi une offre globale d'insertion.

Cette intervention s'appuie notamment sur les Programmes Territoriaux de Santé (PTS) déclinés sur chacun des 9 territoires du Département.

Logement

Le Département développe des politiques diversifiées et dynamiques dans le logement (PDAL-PD, PDH) qui trouvent, dans le PDI, un écho permettant d'amplifier leurs effets pour les publics les plus en difficultés.



Au travers du dispositif FSL (Fonds de Solidarité Logement) le Département peut aider le bénéficiaire du RSA à retrouver un logement, à y accéder et à s'y maintenir.

Accompagnement en Economie Sociale et Familiale

Face à la problématique de la vie quotidienne, la gestion budgétaire peut mettre en difficultés des familles, parfois dans une situation d'étranglement financier (précarité énergétique, surendettement, ...). A travers les actions favorisant l'autonomie des personnes, un partenariat se crée et mutualise les compétences afin de rendre les personnes actrices en les formant et les informant.



A titre d'exemple, le Département aide au financement d'activités qui visent à accompagner les familles pour une alimentation équilibrée à petit prix et/ou prévenir la précarité énergétique.



Restaurer l'autonomie

Il s'agit de permettre au bénéficiaire d'acquérir ou de retrouver des capacités telles qu'aller vers l'autre, rompre l'isolement, avoir confiance en soi... Ces actions sont la base de l'élaboration d'un projet de vie, d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Dans le cadre de la contractualisation, le Département participe au financement de structures qui favorisent la création de lieux de sociabilité tels que les centres sociaux...

Soutien à la Parentalité

Le Département soutient les familles dans leur rôle de parents face aux aléas de la vie quotidienne (emploi, insertion socioprofessionnelle, ...)

A titre d'exemple, il participe à l'accompagnement des familles dans leur parcours d'insertion afin de concilier mode de garde et retour à l'emploi.



✓ Coordonner et favoriser l'insertion des Bénéficiaires du RSA

A l'échelle du Département du Pas-de-Calais, les travaux du Pacte territorial d'insertion ont mis l'accent sur la nécessité de coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. L'expérience du RMI depuis 1989, puis de l'expérimentation du RSA en 2007, ont initié un cadre partenarial riche et innovant, développeur de multiples compétences, mais parfois sans réelle concertation.

La position actée du département comme chef de file des politiques d'insertion et la signature du pacte territorial sont aujourd'hui l'occasion de relever ce défi de la coordination.



Assurer la complémentarité

Nos priorités passent par une optimisation logique de nos moyens :

- ✓ rendre lisibles les compétences et l'offre d'insertion de chaque partenaire nécessaires à la réalisation du parcours d'insertion ;
- ✓ assurer la mutualisation des données pour définir un diagnostic socio-économique du Département et des territoires ;

- ✓ garantir l'articulation, l'harmonisation et l'information des aides financières et des actions octroyées par les différents partenaires
- ✓ mettre en œuvre une synergie des politiques de mobilité.

Assurer une politique coordonnée et évaluée

Autre obligation qui nous incombe à travers le Pacte Territorial pour l'Insertion, et qui se traduit, dans les faits, par une véritable politique de suivi.

Le Département du Pas-de-Calais :

- ✓ veut connaître précisément l'évolution des bénéficiaires du RSA (une traçabilité du parcours d'insertion et un retour à l'emploi pleinement réussi) ;
- ✓ souhaite associer le bénéficiaire à l'élaboration, la conduite des politiques d'insertion sociale à travers des groupes ressources et des espaces de participation.



✓ Adresses utiles :



Conseil général du Pas-de-Calais

Direction du Développement Social : Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson, 62018 ARRAS CEDEX 9 – 03.21.21.65.47

Les Maisons du Département Solidarité

Service Local Allocation Insertion :

- ✓ Arrageois : Bâtiment Le Vercors, Place des Chamois - 62223 ST NICOLAS - 03.21.15.21.10
- ✓ Artois : 1 Place Yitzak Rabin, 62400 BETHUNE - 03.21.56.41.41
- ✓ Audomarois : Centre administratif Saint-Louis, 16 Rue du saint Sépulcre, BP 90351 62500 ST-OMER - 03.21.11.12.92
- ✓ Boulonnais : 153 Rue de Brequerecque, BP 767 62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX - 03.21.99.46.52
- ✓ Calais : 40 rue Gaillard, BP 507, 62106 CALAIS CEDEX - 03.21.00.01.95
- ✓ Hénin-Carvin : 24 rue Mélusine, 62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX - 03.21.21.48.30
- ✓ Lensois : 33 rue de la perche, 62301 LENS CEDEX - 03.21.13.19.35
- ✓ Montreuillois : 3 rue Sadu Carnot - BP 54, 62170 MONTREUIL - 03.21.90.88.21
- ✓ Ternois : 31 rue des Procureurs - BP 10169 62166 ST-POL-SUR-TERNOISE CEDEX 03.21.03.56.10



Conseil général du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9
03.21.21.62.62
www.pasdecalais.fr